

Avis public



RÈGLEMENT NUMÉRO 2185 PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 16 mai 2012, un certificat de conformité a été délivré par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 2185 intitulé : « *Règlement sur la protection des arbres remarquables* », adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 7 mai 2012.

En conséquence, le règlement numéro 2185 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et il est entré en vigueur le 16 mai 2012.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 24^e jour du mois de mai 2012.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement